

comité syndical compte rendu

réunion du 21 octobre 2022

9h30 - Salle muséographie, Syndicat mixte à Plévenon

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor		X	
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1er Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)		X	
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)		X	
M.-M. MICHEL	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast le Guildo)	X		
M. MOISAN	2e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)		X	
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)	X		
H. VAN PRAAG	4e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
F. PASCAL	Suppléant	Dinan Agglomération (Elu Plévenon)	X		
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)	X		
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Madame Nathalie TRAVERT-LE ROUX, titulaire, est excusée et donne pouvoir à Madame Lisa THOMAS.
Monsieur Jean-Pierre OMNES, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Pierre LESNARD.
Pour la représentation de Dinan Agglomération, un membre titulaire est excusé, les deux membres suppléants sont présents, seul l'un des deux peut prendre part au vote.

Ordre du jour

Administration générale et finances

1. Délibération N°21-22 : Décision modificative budgétaire N°01-2022

La Présidente indique qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire afin de finaliser quelques écritures comptables pour la fin d'année.

- Modification d'imputation pour l'abonnement pour les logiciels Adobe afin de pouvoir récupérer le FCTVA (a)
- Réduction de titres antérieurs pour les subventions Natura 2000 (b)
- Suite aux différentes augmentations statutaires des charges de personnel (augmentation du SMIC, augmentation de la valeur du point de l'indice, reclassement statutaire ...), il est nécessaire de rajouter des crédits pour chapitre 12 charges de personnel (c)

a Récupération du FCTVA sur les abonnements Adobe			
		Fonctionnement - Dépenses	
611		Contrat de prestations de service	- 1 500.00 €
6512		Droits d'utilisation – Informatique en nuages	+ 1500.00 €
		Total	0.00 €
b Réductions des titres antérieurs pour régularisation			
		Fonctionnement - Dépenses	
673		Titres annulés sur exercice antérieur	+ 500.00 €
6283		Frais de nettoyage des locaux	- 500.00 €
		Total	0.00 €
c Augmentation des crédits au chapitre 12 - Charges de personnel			
		Fonctionnement - Dépenses	
64111		Rémunération titulaire	+ 3 000.00 €
64131		Rémunération non titulaire	+ 3 000.00 €
		Total	6 000.00 €
		Fonctionnement - Recettes	
6419		Remboursement sur rémunération du personnel	+ 3 500.00 €
7062		Redevances et droits des services	+ 2 500.00 €
		Total	6 000.00 €

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider la décision modificative budgétaire.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité la décision modificative budgétaire N°01-2022.

2. Délibération N°22-22 : Ligne de trésorerie

Comme chaque fin d'année, notre ligne de trésorerie arrive à échéance.

Une consultation a été lancée auprès du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Épargne.

Notre demande :

- Montant de l'ouverture de crédit de trésorerie : 100 000.00 €
- Durée : 1 an, renouvelable
- Taux variable
- Mise à disposition des fonds dans un délai maximum de 48 heures, par virement
- Paiement des intérêts par trimestre, par virement

Les résultats de la consultation :

BANQUES	OFFRES
Crédit Agricole	Taux Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge 1.10 % Frais de dossier 250.00 € Commission d'engagement néant Commission de non utilisation néant
Caisse d'Épargne	Taux 0.80 % Frais de dossier 300.00 € Calcul des intérêts Exact / 360 Commission d'engagement néant Commission de non utilisation 0.10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Crédit Mutuel	<i>Pas de réponse à ce jour.</i>

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité l'offre du Crédit Agricole mais en demandant une négociation du taux de marge et autorise la Présidente à signer des documents afférents.

Suite à la réunion du Comité syndical, une discussion avec le Crédit Agricole a abouti à un geste commercial sur le taux de marge.

La nouvelle proposition : Taux Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge 1 %

Pour information, la ligne de trésorerie 2021-2022 pour un montant de 100 000.00 € a coûté en 2022 au Syndicat mixte 486.00 € dont 250.00 € de frais de dossier.

3. Délibération N°23-22 : Nouvelle nomenclature M57

La Présidente indique que le passage en nomenclature M57 sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024.

Afin d'anticiper ce changement, il est proposé que le Syndicat mixte adopte la nouvelle nomenclature à compter du 01/01/2023. Une délibération est nécessaire (projet de délibération en annexe).

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité le passage en nomenclature M57 développé à compter du 01/01/2023 et autorise la Présidente à signer des documents afférents.

Ressources humaines

4. Délibération N°24-22 : Ouvertures de postes

a) animateur principal 1^e classe

Actuellement animateur principal 2^e classe, Madame Marion DAVID remplit les conditions pour être promu au grade d'animateur principal 1^e classe par ancienneté. La Présidente et le Bureau proposent de valider cet avancement de grade en ouvrant le poste à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ratio d'avancement de grade : 100%.

b) Adjoint administratif principal 1^e classe

Actuellement adjoint administratif principal 2^e classe, Madame Diane DI PASQUALE-BLANC remplit les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif principal 1^e classe par ancienneté. La Présidente et le Bureau proposent de valider cet avancement de grade en ouvrant le poste à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ratio d'avancement de grade : 100%.

c) Augmentation DHS adjoint technique poste d'agent d'entretien

Actuellement, Madame Véronique RIVOIRE, en charge de l'entretien des locaux, intervient au Syndicat mixte deux fois par semaine sur une durée d'1h30 soit un total de 3h. Lors de son entretien individuel, l'agent a indiqué que le temps imparti était un peu court et a demandé à augmenter sa DHS d'une heure afin de pouvoir faire 2 fois 2h soit un total de 4h par semaine à compter du 01/01/2023.

d) Poste Chargé(e) de mission Biodiversité (animation Natura 2000 et Label Grand Site) –adjoint technique

Un poste destiné à consolider le pôle Natura 2000 et le domaine de la biodiversité sur l'ensemble du Grand Site est proposé. Ce poste est déjà inscrit dans les prévisions budgétaires depuis 2 ans. Il s'agit d'ouvrir le poste une fois la rédaction du nouveau DOCOB finalisée, c'est-à-dire au 1^{er} trimestre 2023. Le plan de financement prévu est de :

- de 50 % (Etat / Europe)
- de 50% (Contributions statutaires)

Une fiche de poste détaillée est présentée lors du Comité syndical.

La Présidente propose d'ouvrir ce poste à partir d'avril 2023.

e) Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

GRADE	CAT.	DHS DU POSTE	MISSIONS	POSTE VACANT DEPUIS LE ...	POSTE OCCUPE		
					STATUT DE L'AGENT	DHS DE L'AGENT (TP en %)	AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif ppal de 1 ^e cl.	C	35h	Chargé de communication	-	Titulaire	35h	Cédric HAMELIN
Adjoint administratif ppal de 1 ^e cl.	C	35h	Responsable comptabilité et Ressources Humaines, gestion administrative	01/01/2023	Titulaire	35h	-
Adjoint administratif ppal de 2 ^e cl.	C	35h	Responsable comptabilité et Ressources Humaines, gestion administrative	-	Titulaire	35h	Diane DI PASQUALE-BLANC
Adjoint administratif	C	28h	Agent d'accueil polyvalent	-	Titulaire	28h	Jennifer GUILLEVIN
-	A	35h	Directrice et Chef de projet Label Grand Site de France	-	CDD jusqu'au 01/03/2025	35h	Marie-Laure CAYATTE
FILIERE ANIMATION							
Animateur ppal de 1 ^e cl.	B	35h	Animatrice pédagogique	01/01/2023	Titulaire	35h	-
Animateur ppal de 2 ^e cl.	B	35h	Animatrice pédagogique	-	Titulaire	35h	Marion MEFFRE-DAVID
Animateur ppal de 2 ^e cl.	B	35h	Animateur pédagogique et chargé de mission OPPL	-	Stagiaire	35h	Aurélien GUIBERT
Adjoint d'animation	C	35h	Animatrice pédagogique et assistante de prévention	-	Titulaire	35h	Jeanne GOLDIN
-	C	35h	Animatrice pédagogique	-	CDD jusqu'au 31/10/2022	35h	Manon TRIPOGNEY
TECHNIQUE							
Adjoint technique ppal de 2 ^e cl.	C	35h	Chargé de mission Natura 2000	-	Titulaire	35h	Philippe QUERE
Adjoint technique	C	4h au 01/01/2023	Agent d'entretien	-	Titulaire	4h au 01/01/2023	Véronique RIVOIRE
Adjoint technique	C	35h	Chargé(e) de mission Biodiversité (N2000 et LGSF)	01/04/2023	Titulaire / Stagiaire	35h	-
-	C	35h	Chargé de mission pour la révision du DOCOB Natura 2000	-	CDD jusqu'au 31/03/2023	335h	Aurélien PIERRE

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité :

- l'ouverture du grade d'animateur principal 1^e classe à compter du 01/01/2023 avec un ratio d'avancement de grade à 100%,
- l'ouverture du grade d'adjoint administratif principal 1^e classe à compter du 01/01/2023 avec un ratio d'avancement de grade à 100%,
- la modification de la DHS pour le poste d'agent d'entretien l'apportant à 4h/semaine à compter du 01/001/2023,
- la création du poste d'adjoint technique pour le poste de chargé(e) de mission Biodiversité (Natura 2000 et Label Grand Site) à temps plein à compter du 01/04/2023 et autorise la procédure de recrutement,
- la mise à jour du tableau des effectifs proposé.

5. Délibération N°25-22 : Congés pour les stagiaires

Chaque année, le Syndicat mixte accueille des stagiaires pour une durée supérieure à 2 mois.

La loi stipule que pour les stages supérieurs à 2 mois, le/la stagiaire bénéficie de jours de congés. Cependant, la loi ne fixe pas les modalités pour calculer le nombre de jours de congés.

La Présidente et les membres du Bureau proposent que :

- le/la stagiaire bénéficie de 2 jours de congés par mois pour un stage d'une durée d'au moins deux mois ;
- d'apporter cette modalité en complétant l'article 43 de la charte interne.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité la mise en place de 2 jours de congés par mois pour les stagiaires dont la durée de stage est supérieure à 2 mois. Cette modalité sera notifiée dans la charte interne article 43.

6. Délibération N°26-22 : Assurance statutaire 2024-2027

La Présidente indique que le contrat actuel pour l'assurance statutaire 2020-2023 arrive à échéance le 31/12/2023.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Il est proposé de mandater le Centre de Gestion des Côtes d'Armor par délibération pour lancer une consultation d'assurance qui portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité de mandater le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour lancer une consultation d'assurance qui portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe et autorise la Présidente à signer des documents afférents.

7. Délibération N°27-22 : Protection sociale complémentaire

La Présidente rappelle la délibération N°09/22 en date du 04/03/2022 concernant la Protection Complémentaire Sociale.

Le Centre de Gestion a retenu le prestataire Territoria Mutuelle.

La plaquette de présentation est en annexe.

La Présidente propose de valider l'adhésion au contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023 et de valider la participation mensuelle brute employeur à hauteur de 7.00 € par agent qui souscrit à cette prévoyance.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité l'adhésion au contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2023 et de valider la participation mensuelle brute employeur à hauteur de 7.00 € par agent qui souscrit à cette prévoyance et autorise la Présidente à signer des documents afférents.

Label Grand Site de France

8. Délibération N°28-22 : Avenant Opération « regards sur les paysages »

L'opération Regards sur les paysages comprend plusieurs volets et n'est pas complètement finalisée. De plus, au cours de la mise en œuvre de l'action, des évolutions ont été envisagées. Il est apparu que la subvention allouée par la DREAL n'était pas suffisante.

Aussi, par voie d'avenant, le syndicat souhaite demander un complément de financement de 6000 euros afin de finaliser cette opération, et un délai supplémentaire d'un an.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité l'avenant pour l'opération « regards sur les paysages » et autorise la Présidente à signer des documents afférents.

9. Information : Grand Prix National du Paysage

Alain Freytet, paysagiste DPLG a reçu, le **Grand Prix National du Paysage** pour la requalification paysagère de la pointe du Cap Fréhel pour le compte du Conservatoire du Littoral.

Ce Grand Prix est la plus haute distinction nationale concernant le paysage. C'est la première fois qu'il est décerné pour un site naturel.

Pour information, le Cap Fréhel a également fait l'objet d'une fiche technique du dernier guide pratique du Réseau des Grands Sites de France.

https://www.grandsitedefrance.com/images/ressources_rgsf/rgsf_guide_paysage.pdf

La remise du prix aura lieu à Paris le 28 novembre.

Remarques du Comité syndical :

La Présidente propose l'organisation d'une cérémonie officielle sur le site avant la fin de l'année. Les Elus valident la proposition.

10. Information : Retour sur la Fête anniversaire 3 ans du Label

Le bilan de la fête « anniversaire des 3 ans du label » est très satisfaisant. Environ 250 personnes ont participé au temps fort de l'après-midi du samedi au siège du Grand Site à Plévenon.

L'exposition de l'histoire de l'école des sœurs a notamment été très appréciée.

Toutes les animations prévues sur les 4 communes ont été réalisées, avec 25 à 35 personnes par sortie.

Le bilan a été présenté en images lors du comité syndical.

Remarques du Comité syndical :

Les Elus sont satisfaits de la fête.

Ils proposent la mise en place d'une fête récurrente dans les années à venir.

11. Information : lancement du plan de paysage

La mission du bureau d'études DCI environnement, pour la réalisation du plan de paysage a débuté cet été.

DCI environnement a réalisé deux temps d'immersion terrain et a mené des entretiens ciblés avec les élus concernés par l'aménagement du territoire et la transition écologique de chaque collectivité locale (Département, Dinan Agglo, Lamballe Terre et Mer, et les 6 communes du périmètre d'étude).

NOTA: Le 1^{er} Comité de pilotage du plan de paysage prévu le 26 octobre 2022 à 14h30 a finalement été annulé. En raison d'impondérables de dernière minute, DCI environnement n'a pas pu assurer la présentation prévue au COPIL.

L'objet de ce 1^{er} COPIL était de :

- Présenter la démarche du plan de paysage dans un Grand Site de France
- Valider la méthode qui sera utilisée sur le territoire, dont le processus de concertation,
- Présenter un pré diagnostic du paysage du territoire et le calendrier des 3 phases du plan de paysage.

Le Copil est donc reporté à une date ultérieure.

Remarques du Comité syndical :

Les Elus indiquent qu'il faudra bien organiser et anticiper l'approche avec les agriculteurs locaux afin de les inclure dans le projet.

Education à l'Environnement

12. Programme d'animations d'automne

Le programme d'animations des vacances d'automne sera présenté en séance.

Remarques du Comité syndical :

Pas de remarque.

Questions diverses

- **Panneaux RN12**

La Présidente informe l'assemblée qu'un nouveau contact a été pris avec la DIRO concernant les panneaux sur la RN12. Il serait possible de remplacer au moins le panneau touristique positionné dans le sens Brest-Rennes. Pour celui positionné dans le sens Rennes-Brest, la réglementation impose normalement son enlèvement puisque des panneaux directionnels indiquant les sites classés Cap d'Erquy Cap Fréhel ont été posés (voir visuels sur le diaporama). Une dérogation pourrait être possible. Par ailleurs, nous ne savons pas si les nouveaux panneaux pourraient être remplacés sur les mêmes supports. La création de nouveaux supports augmentera le coût.

Aussi, avant de faire une demande officielle, les élus souhaitent connaître le coût total du projet (création du visuel, fabrication du panneau, dépose des anciens et pose des nouveaux panneaux...) et d'un plan de financement prévisionnel.

- **Les Rencontres du Réseau des Grands Sites de France**

La Présidente informe que les Rencontres du RGSF ont eu lieu du 12 au 14 octobre 2022 en Corse sur le Grand Site des Iles Sanguinaires – Pointe de la Parata. Une délégation du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel s'est rendu sur place : Lisa Thomas, Nathalie Nowak, Pierre Lesnard, Marie-Laure Cayatte, Danielle Jegou, Cédric Hamelin. La Présidente et la Directrice sont intervenues lors de la table ronde « accompagner la mobilisation citoyenne ».

- **Comité des financeurs**

La Présidente informe qu'un comité des financeurs aura lieu le 9 novembre. Trois points sont à l'ordre du jour : les financements du Syndicat mixte (budget prévisionnel 2023-2024-2025) ; la gouvernance du Syndicat ; et le phare du Cap Fréhel. Le compte rendu de cette réunion sera envoyé à l'ensemble des membres du Syndicat mixte.

La séance est levée à 11h30.

La Présidente,
Lisa THOMAS

